

Zurich, décembre 2020

## Déclaration de la masse salariale et modification de l'article sur la prescription des prestations

Madame, Monsieur,  
Cher Membre,

Comme l'an dernier, nous vous prions de déclarer deux masses salariales distinctes, et ce tant pour la masse salariale définitive 2020 que pour la masse salariale prévisionnelle 2021, avec d'une part la masse salariale des collaborateurs (CN secteur principal de la construction et CCT voies ferrées) jusqu'à l'échelon des chefs d'équipe, et d'autre part celle des contremaîtres et des chefs d'atelier. Vous trouverez de plus amples détails sur le site [www.parifondsbausuisse.ch](http://www.parifondsbausuisse.ch), dans la communication du 5 décembre 2019 (rubrique News).

### Prescription des prestations relatives aux formations en plusieurs modules ou semestres: modification du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Une modification des règles sur la prescription des prestations entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021: pour les formations en plusieurs modules ou semestres, ce qui est courant notamment pour les formations de contremaître et de chef d'équipe, vous devrez dorénavant déposer votre demande de prestations au plus tard un an après la fin de la formation. Le nouveau libellé de l'article 33.2 du règlement des contributions et des prestations du Parifonds Bau 2020 est le suivant:

«Il est possible de faire valoir des prestations non perçues ou perçues seulement en partie au plus tard un an après l'achèvement du cours ou de la formation. Les formations de chef d'équipe et de contremaître comptent chacune comme une formation distincte.»

L'équipe de l'Administration du Parifonds Bau se réjouit de continuer à vous conseiller l'année prochaine.

Tous nos vœux de santé, bonheur et prospérité à vous et à vos proches en 2021.

Avec nos meilleures salutations.

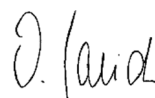
### Fonds paritaire du secteur principal de la construction en Suisse



Jeanette Schmid



Regula Hess



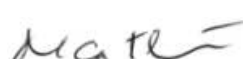
Diana Salidu



Eliane Beller



Marco D'Alessandro



Matteo Cathieni